

---

## Espaces autoritaires, espaces (in)justes ?

**Sabine Planel**, chargée de recherche à l'IRD, UMR PRODIG.

*« Ce pouvoir débordant les règles de droit qui l'organisent et le délimitent, se prolonge par conséquent au-delà de ces règles, s'investit dans des institutions, prend corps dans des techniques et se donne des instruments d'intervention matériels, éventuellement même violents. » (M. Foucault, 1997 : 25)*

Ce dossier propose une réflexion sur l'exercice autoritaire du pouvoir<sup>1</sup> et non sur l'autoritarisme défini comme un régime politique visant à restreindre le pluralisme politique (Brooker, 2009). Il envisage donc la pratique autoritaire du pouvoir dans tous les régimes politiques qu'ils soient qualifiés d'autoritaires ou de démocratiques. Ce fait autoritaire se caractérise ainsi par une plasticité de pratiques allant de « l'hégémonie culturelle » à l'usage de la force, des « douceurs insidieuses de l'Etat » à l'usage de la contrainte. Il s'inscrit dans une approche très pragmatique et matérielle du pouvoir saisie dans son inscription spatiale et entend contribuer à l'analyse du fait autoritaire en insistant sur sa spatialisation. Par ce biais, il permet de réinterroger le lien entre justice et autoritarisme et invite à discuter l'évidente présomption d'injustice souvent associée à ces situations politiques.

### Mise en ordre de l'espace

Si une idéologie totalitaire plus ou moins véhiculée par la propagande, une capture du politique par une junte militaire ou un Parti hégémonique conditionnent l'exercice autoritaire du pouvoir, la conception, la création et la mobilisation de dispositifs de

---

<sup>1</sup> Il exploite en partie les réflexions produites dans le cadre du groupe de travail 'ESAU', « ESpaces AUtoritaires africains » composé de Marie Morelle, Marianne Morange, Pascale Philifert, Emmanuel Chauvin, Pierre Guidi, Mehdi Labzaé et Sabine Planel.

contrôle matériels jouent également un rôle. Ces derniers (une prison, un camp, un mur), concrets, tangibles, se confondent avec leur espace : leur architecture même est au fondement de la rationalité autoritaire qui sous-tend leur création, leur existence et leur légitimation (Morelle, 2013, Agier, 2008, Brown, 2009). D'autres dispositifs, au contraire, s'inscrivent dans un espace préexistant (centre-ville à réaménager/contrôler, campagnes cadastrées, zone de projet), leurs caractéristiques socio-spatiales influencent les façons de faire - et de dire - le politique (Goirand, 2000), dans l'imposition d'une contrainte ou dans une résistance à cette même contrainte.

Traiter la question du politique depuis un prisme spatial est une démarche qui a déjà prouvé sa richesse analytique. L'ancrage spatial des relations de pouvoir affleure dans de nombreuses notions convoquées par les sciences du politique. Pour exemple, les structures d'opportunités politiques telles que définies par Tilly et Tarrow (2006) nous disent le poids de l'environnement dans l'action politique, de même que l'économie morale engage une analyse des espaces de production et de leur transformation (Siméant, 2013). D'autres analyses, à la suite des travaux d'Henri Lefebvre (1974) pensent les nouvelles spatialités dans une perspective très politique (Bridge, 2013, Harvey, 2008, Jessop, 2002). La construction, le réaménagement de l'espace s'y apparente à une véritable mise en ordre dont les enjeux dépassent le simple cadre spatial. Elle sert les intérêts de coalition de pouvoirs ou simplement des classes dominantes du système capitaliste (Harvey, 2010, Swyngedouw, 2009). Elle œuvre à une mise aux normes diffuse de nouvelles rationalités, volontiers néolibérales (Morange, 2015, Reigner, 2013). Dans quelle mesure peut-elle également servir les intérêts politiques d'un pouvoir et d'un système autoritaire cherchant avant tout à perdurer? Voilà la question centrale soulevée par ce dossier qui cherche à travailler, à travers le fait autoritaire, la question de l'intentionnalité politique dans la transformation des espaces.

Dans la combinatoire du politique qui caractérise aujourd'hui les situations contemporaines (Banégas, 2003, Brown 2007), ce dossier porte l'attention sur les pratiques autoritaires du pouvoir. Il reconnaît et cherche à analyser les structures spatiales produites par une pratique politique marquée par la domination et la

coercition (Bayart, 2008b) et leurs effets de contraintes sur les individus. Il souhaite comprendre comment la mise en ordre de l'espace participe d'un système autoritaire, d'un dispositif de contrôle, comment elle est produite, appropriée ou au contraire rejetée par ses habitants.

La spatialisation du fait autoritaire permet d'aborder les effets de domination dans une double perspective. Dans une tradition marxiste, l'ancrage spatial permet d'aborder le contrôle d'une ressource, d'un outil de production et témoigne d'un accès social différencié, voire conflictuel, à cette même ressource. Dans une approche plus mobile en termes de gouvernance, la mise en ordre de l'espace obéit à des rapports de force plus diffus, et les rapports sociaux sont conditionnés par des coalitions d'intérêts variables. Cette double lecture des situations autoritaires autorise un riche questionnement en matière de justice. D'abord parce qu'elle s'inscrit dans une tension désormais classique, mais particulièrement pertinente dans les situations autoritaires, entre justice redistributive et justice procédurale. Mais surtout parce qu'elle nous invite à prendre en compte la dimension idéologique des dispositifs matériels de contrôle, à concevoir la mise en ordre spatiale comme un impératif politique. Quoiqu'il en soit, ce numéro invite à questionner la capacité d'un espace, très politique selon J. Rancière (1998), à porter une injustice (Barnett, 2012).

### **Du régime au fait, puis à l'espace autoritaire**

Cette réflexion fait écho à un travail mené depuis longtemps par les sciences du politique, et plus spécifiquement par la science politique. Loin de refuser cet héritage, notre réflexion souhaite au contraire s'inscrire dans différentes perspectives ouvertes par ces travaux ayant renouvelé notre compréhension du fait autoritaire.

Le premier acquis de cette littérature, le plus fondamental et le plus ancien à la fois, concerne la distinction entre régime et fait politique. Initialement associé à une analyse en termes de régimes et d'idéologie, le débat académique sur le fait autoritaire a longtemps opéré une classification des régimes par des catégories englobantes qui empêchaient bien souvent de penser la réalité des pratiques au fondement des systèmes observés (Dobry, 2005). Aujourd'hui les analystes s'écartent

de la typologie forgée par Linz (2000) - où l'autoritarisme est un « type » de régime, distinct de la démocratie et du totalitarisme - pour adopter une approche moins essentialisante d'un fait autoritaire davantage caractérisé par des pratiques (Rowell, 2006). Elles pensent l'autoritarisme en dehors de l'horizon démocratique qui lui a longtemps été associé à l'occasion d'études de processus de « démocratisation » (Camau & Geisser, 2003, Kuhonta et al., 2008, Collier, 1979).

Fort de cet enseignement, nous conservons cependant de la dynamique autoritaire telle que décrite par Linz, une volonté de limitation du pluralisme politique (parti unique, faible reconnaissance institutionnelle de l'opposition, censure ou contrôle de la presse), sans cesse contrainte cependant par de nouveaux effets de contextes et la démultiplication horizontale (nouveaux acteurs du politique, participation, société civile) et verticale (multi-niveaux) des modes de gouvernance.

La deuxième caractéristique que nous retenons, intimement liée à la première, concerne la notion d'hybridation d'une situation politique, et particulièrement de ces nouveaux autoritarismes soucieux de leurs apparences démocratiques. En identifiant des transitions, des moments (voir le « moment thermidorien » défini par J.-F. Bayart (2008a)) et autres situations de contrainte évoluant au gré de rapports changeants (Pommerolle et Vairel, 2009), la science politique nous permet de penser jusque dans la contradiction les tensions multiples et renouvelées qui existent entre dynamiques de libéralisation politique et dynamiques de contrôle, mais également leurs rapprochements dans l'invention d'une gouvernance autoritaire (Froissart, 2014). Il s'agit en effet d'embrasser une perspective du fait autoritaire qui met en avant différents éléments : son historicité et sa capacité à évoluer en fonction d'effets de contexte, ses modes de renouvellement et de réinvention (Benin & Vairel, 2011), ses convergences avec des situations plus démocratiques (Dabène, Geisser & Massardier, 2008), notamment à l'occasion de réformes néolibérales (Springer, 2009), ses effets d'incorporation par les individus (Hibou, 2011), les représentations qu'il entraîne et ses nouvelles formes de légitimation (Gatelier et Valeri, 2012).

Pour ce faire, nous envisageons le fait autoritaire à travers ses pratiques et sa matérialité afin de donner une vision plus nuancée, plus hybride de la situation

autoritaire - et plus encore semi-autoritaire -, à l'image de celle de « trompe l'œil » utilisée par Hilgers & Mazzocchetti (2010), pour décrire la double capacité de ces régimes à se cacher derrière des formes démocratiques et à « ouvrir », ce faisant, le champ politique, notamment par la création d'espaces publics.

En bref, les espaces autoritaires se constituent indépendamment de la nature du régime qui les abrite. S'ils sont plus évidents à observer dans les régimes autoritaires, ils sont toutefois plus riches d'enseignement sur l'hybridation politique dans des situations démocratiques (Dabène, 2008). Ils y constituent une forme locale et *ad hoc* d'exercice du pouvoir et de régulation politique qui s'invente dans la quotidienneté des interactions Etat-société, dans le repositionnement des pouvoirs et dans l'émergence de nouveaux dispositifs de pouvoir.

Le troisième critère enfin que nous retenons de cette littérature est tout autant méthodologique qu'analytique. Il pose l'hypothèse d'un *grassroot authoritarianism* (Bayart, 1984) réfutant l'idée que « les différents types d'autoritarisme tiennent largement aux stratégies et aux projets de ceux qui exercent le pouvoir » (Bourmaud, 2006 : 641). Il est aujourd'hui acquis que l'exercice autoritaire du pouvoir ne saurait se restreindre à « l'application univoque et verticale de l'Etat sur les groupes sociaux subordonnés » (Bayart, 1984 :154), mais qu'il relève d'un jeu de pouvoir complexe et localisé, résultant autant des stratégies de ceux qui l'exercent que de ceux qui le subissent - et y résistent plus ou moins. Entre « routines autoritaires et innovations militantes » (Pommerolle, 2007), il se caractérise avant tout par des trajectoires et des façons de faire spécifiques. A l'instar de Jean-Noel Ferrié (2012), nous les envisagerons comme des dispositifs de pouvoir agrégeant des pratiques, des normes, des catégories spécifiques d'acteurs et des espaces. Cette compréhension du fait autoritaire nous invite ainsi à prendre en considération des catégories d'acteurs subalternes (Chatterjee, 2009), évoluant à l'extérieur comme à l'intérieur de l'appareil d'Etat (Dubois, 2010), afin d'accorder une attention spécifique aux situations locales, aux espaces « populaires ».

## Une lecture située du pouvoir

La notion d'espace autoritaire permet d'approfondir cette approche située du fait autoritaire en la rattachant plus explicitement à une lecture scalaire. Elle fait l'hypothèse, dans une compréhension foucauldienne du pouvoir, qu'une pluralité de régulation politique coexiste et que le passage d'un mode de gouvernement à un autre n'est pas seulement généalogique mais également spatial. Pour nous situer plus précisément dans la pensée foucauldienne, nous considérons que les rapports de pouvoir sur lesquels nous sommes amenés à travailler n'ont pas totalement opéré leur passage vers un « Etat de population » mais qu'au contraire l'espace autoritaire participe de la permanence d'un « Etat territorial » (Foucault M., 2004). L'espace doit nous permettre de penser ensemble ces différentes rationalités dont Michel Foucault nous dit clairement les enchevêtrements : « *Or, pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, je crois que l'on voit apparaître quelque chose de nouveau, qui est une autre technologie de pouvoir, non disciplinaire cette fois. Une technologie de pouvoir qui n'exclut pas la première, qui n'exclut pas la technique disciplinaire, mais qui l'emboîte, qui l'intègre, qui la modifie partiellement et qui, surtout va l'utiliser en s'impliquant en quelque sorte en elle, et s'incrétant effectivement grâce à cette technique disciplinaire préalable. Cette nouvelle technique ne supprime pas la technique disciplinaire tout simplement parce qu'elle est d'un autre niveau, elle est à une autre échelle, elle a une autre surface portante, et elle s'aide de tout autres instruments.* » (Foucault, 1997: 215-216). Loin de nous l'idée de réduire l'autoritarisme à une forme de souveraineté et/ou la démocratie à la gouvernementalité. Bien au contraire, à la suite de J. F. Bayart (2008a), nous serons très sensibles aux apports de la gouvernementalité dans l'approche de l'autoritarisme. Signalons toutefois que notre emprunt à « la boîte à outil » foucauldienne n'est que partiel et que nous ne retenons pas son approche de la domination. Si nous convenons avec lui que l'analyse du pouvoir doit se situer « au ras de la procédure d'assujettissement », nous pensons que les dispositifs disciplinaires qui mettent en œuvre cet assujettissement peuvent être très concentrés spatialement et/ou socialement, très hiérarchisés et surtout très *intentionnels* - ce qui

n'empêchent pas qu'ils soient appropriés ou rejetés par un ensemble politique plus diffus. En bref, ce dossier ne cherche pas tant à interroger les formes invisibles de gouvernement, les « sommes d'alignements intermédiaires infra politique » produisant un ordonnancement (Reigner, 2013 :35), ou les convergences d'intérêts revanchistes (Smith, 1996), que les dispositifs disciplinaires dont la finalité, aussi déguisée soit-elle, ne fait guère de doute.

Une approche spatiale du fait autoritaire doit en effet permettre de penser ensemble, et non pas seulement conjointement, les pratiques de contrôle et de résistance. L'appropriation de l'espace dans une double logique, de contrôle ou au contraire de résistance, est une thématique largement traitée par les sciences sociales, tant l'espace – ou le plus souvent dans ces cas-là, le territoire – semble être un bon révélateur des tensions politiques qui le constituent (Dikec, 2005). Les objets retenus par la littérature pour traiter de ces phénomènes disent bien l'hybridation du politique comme - faut-il le rappeler - la neutralité de l'espace, tantôt support de contrôle, tantôt de résistance. Pour exemple, la littérature sur la rue africaine - et par extension sur les marchés, les places et autres lieux publics, voire la ville dans son entier - constitue une production académique bien constituée qui témoigne pleinement de la polymorphie politique de l'espace. La multiplicité des usages de la rue s'explique par une vision « conflictuelle et politisée de l'espace » (Fourchard, 2007 :70), qui offrira ici l'opportunité sociale et géographique d'un discours contestataire dans un parlement de rue (Banégas, Brisset-Foucault et Cutolo, 2012), ou qui se présentera ailleurs comme une remise en ordre architecturale, sanitaire ou marchande de l'espace et révélera ainsi une gouvernementalité à l'œuvre (Morange, 2015). Ailleurs, elle sera le lieu d'expression d'une violence civile, militaire ou plus simplement étatique, également fréquemment associée aux situations autoritaires (Picard, 2008), mais qui restera peu développées dans ce numéro.

Qu'ils résistent ou qu'ils se soumettent, nous considérons de tels espaces comme autoritaires dans la mesure où ils résultent principalement, mais non uniquement, d'une volonté de contrôle. Dans quelle mesure exactement ? C'est là que réside toute la difficulté à les caractériser et le piège consisterait à les considérer comme une

---

catégorie analytique fixe et prédéterminée. Afin d'éviter de tels écueils, ce numéro propose des exercices d'anatomie politique qui dissèquent avec attention les structurations spatiales et politiques à l'œuvre. Deux dynamiques spatiales soutiennent plus spécifiquement ces analyses.

Les échelles et la structuration scalaire (la capacité d'une dynamique sociale à produire une hiérarchie spatiale (Brenner, 2001) nous intéressent dans la mesure où elles encadrent et traduisent des jeux de pouvoirs (Planel, Jaglin, 2014), en matérialisant notamment les phénomènes de domination (Elden, 2013). Erik Swyngedouw (2000) identifie ainsi clairement le lien entre le jeu d'échelle (notamment les « *jumping of scale* ») et une gouvernance autoritaire. La polysémie de la notion d'échelle, la tension qu'elle exprime entre forme spatiale et dynamique du politique sont particulièrement utiles pour comprendre la plasticité des espaces autoritaires. Les correspondances entre les cadres d'expérience, au sens défini par Goffmann (1991), les formes d'encadrement – notamment partisans (Froissart, 2008) – ou des échelons/échelles y sont particulièrement nombreuses, leur capacité à se confondre ou à être confondues, dit bien à la fois l'hybridation de ces espaces politiques et la capacité d'un exercice autoritaire du pouvoir à jouer avec les structurations spatiales, scalaires en l'occurrence.

S'il est convenu, plutôt depuis des régimes démocratiques d'ailleurs, que l'exercice du pouvoir d'Etat, notamment lors de sa réforme néolibérale constitue aujourd'hui un processus majeur de structuration scalaire (Brenner, 2004, Jessop, 2002), on peut également s'interroger sur la capacité d'un exercice autoritaire du pouvoir d'Etat à produire une hiérarchisation des espaces et des pouvoirs similaires. Les formes exactes d'une architecture scalaire spécifiquement autoritaire gagnent ainsi à être étudiées, d'autant plus qu'elles engagent actuellement des refontes importantes. Alors que la délégation de pouvoir aux échelons locaux – principalement par décentralisation – est supposée favoriser mécaniquement des pratiques démocratiques (Purcell, 2006), ou que les institutions issues de la société civile sont censées contribuer à un apprentissage de la démocratie par les citoyens, on observe depuis les situations autoritaires, une même volonté de renforcement, d'extension et



de diversification des organes décisionnels locaux. Ces phénomènes y produisent toutefois un renforcement du contrôle sur la société locale et non sa libéralisation. La Chine (Froissart, 2008), l’Ethiopie (Emmenegger et al., 2011, Vaughan, 2011), ou le Vietnam (Zinoman, 2001) témoignent bien de ce génie autoritaire - et socialiste - pour l’exercice du contrôle au niveau local.

Cet accent mis sur le niveau local résulte également du décentrement analytique vers le « populaire ». On observe ainsi que c’est dans le terreau local que naissent les ferments de la révolte, que les mobilisations se fondent sur des situations de quartiers (Benit-Gbafou, 2012), qu’elles s’alimentent de conditions de vie particulières et que la citoyenneté se construit tout aussi localement que nationalement (Goirand, 2000).

De même, les effets de frontières et la délimitation permettent de penser les modalités pragmatiques de la plasticité politique du fait autoritaire. A ce titre, les situations d’enclave, de marge sont particulièrement traitées dans ce dossier. Elles soulèvent la question du rapport au droit et particulièrement celle de la dérogation, l’une de ses déclinaisons les plus ambiguës. Il s’agit certes de documenter les effets de dérogation produits par un découpage de l’espace, par la reconnaissance de modes de gouvernance *ad hoc*, mais également de comprendre les conditions de production de cette exception territoriale à la fois dans son historicité mais également dans son intentionnalité. Nous verrons ainsi comment certains espaces produisent ou sont organisés comme des dispositifs de contrôle, des ingénieries de pouvoir *ad hoc* dont l’articulation à la norme se matérialise dans un certain rapport à l’espace (Ferguson, 2005). Dans un certain rapport au temps également, dans la mesure où ces régimes/espaces d’exception sont amenés à perdurer et à s’ériger en règle, oubliant ainsi qu’ils devaient être provisoires et répondre à une urgence (Agamben, 2003).

### **Spatialisation et matérialisation de la domination d’Etat**

L’espace autoritaire désigne bien souvent des catégories d’espace soumises à une domination d’Etat, c’est-à-dire une domination imposée via l’appareil d’Etat par des

groupes sociaux variables, plus ou moins bien constitués d'ailleurs. En ce sens, il ne s'apparente pas un territoire dans la mesure où il ne procède pas d'une appropriation politiquement négociée (Dubresson, Jaglin, 2005). Il fonctionne comme espace public resserré dans lequel l'espace géographique constitue pour tous - à l'exception de l'élite réellement au pouvoir - une contrainte que l'on subit autant qu'une ressource que l'on cherche à contrôler. A ce titre, il fonctionne comme un dispositif de pouvoir. Imposé par l'appareil d'Etat, l'espace autoritaire n'est pas uniquement produit par l'Etat dans la mesure où il ne s'agit pas de considérer l'Etat comme un acteur singulier, extérieur au corps social, mais bien au contraire de s'inscrire pleinement dans les perspectives du « State in society » développées par J. S. Migdal (2001) ou dans des approches plus ethnographiques de l'Etat (Bierschenk et Oliver de Sardan, 2014, Dubois, 2010). En constante interactions avec leur environnement, les pouvoirs qui s'arriment à l'appareil d'Etat sont constamment négociés, historiquement construits et géographiquement variables (Hagmann et Péclard, 2010) et ce quel que soit le régime. En contexte autoritaire toutefois, l'Etat n'est pas un acteur comme les autres. Sa participation au resserrement politique prend des formes multiples que ce numéro cherche à renseigner.

L'usage fait de l'appareil d'Etat dans l'exercice de la domination oblige à une prise en compte du rôle de la bureaucratie (Dubois et al., 2005). Soit dans une optique weberienne : il s'agit d'observer les effets de domination liés à la distance symbolique de la règle administrative. Soit en référence aux travaux de la 'street level bureaucracy' (Lipsky, 1980) : il s'agit de comprendre comment les pratiques des bureaucraties d'interface construisent le contact Etat/Société, comment elles encadrent la société locale et comment elles constituent et se constituent d'une double contrainte : celle qui pèse sur les petits agents de l'Etat (Rowell, 2005, Labzae, 2015) comme celle qu'ils font peser sur les administrés, et plus particulièrement sur les plus vulnérables d'entre eux (Planel, 2014).

Au-delà d'une analyse institutionnelle de la bureaucratie, il s'agit de porter une attention particulièrement soutenue à cet espace politique d'interface marqué par des jeux de négociations et de réajustement (Olivier de Sardan, Blundo 2007), où le

---

pouvoir discrétionnaire des petits agents de l'Etat compose avec les impératifs venus d'en haut, s'arrange avec les notables locaux et mobilise les administrés les plus dociles. A mesure que l'autoritarisme se comprend et se pratique davantage comme une pratique politique exercée par et sur les couches populaires de la société, la zone de contact entre l'Etat et ses administrés gagne à être travaillée, y compris d'un point de vue spatial afin de comprendre comment la géographie locale donne corps à cette interface.

Si en Afrique de l'ouest, Thomas Bierschenk (2010 : 8) qualifie la bureaucratie de « désintégrée » comme produite par un « never-finishing "building site" » que serait l'Etat, on peut se demander dans quelle mesure l'élargissement d'une zone de contact relativement floue, mais soumise à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Etat, à une rationalité de type bureaucratique (Weber, 1995) ne participe-t-elle pas au resserrement politique des espaces autoritaires ? Par le déploiement de relais de pouvoir plus ou moins institutionnalisés, elle autorise la démultiplication des opportunités de domination et/ou de capture politique. Elle entremêle d'autant plus les relations sociales dans une combinatoire du pouvoir caractérisée par un doux mélange de servitude volontaire, de domination routinière et de résistance au jour le jour (Scott, 1997).

Enfin, de même que l'autoritarisme est compris comme une limitation du pluralisme, nous nous poserons la question de savoir si l'espace autoritaire, en dépit de son épaisseur sociale et politique, ne constitue pas un espace simplifié. Nous entendons la simplification au sens où l'entend James Scott (1998) lorsqu'il parle de la simplification que l'Etat opère sur la diversité du réel afin de la restreindre à une situation qui lui convient. Si cette définition ne caractérise pas uniquement les espaces autoritaires mais, par essence, tous les espaces politiques, il est intéressant de comprendre quels sont les modes spécifiques d'une simplification politique du réel opérée par des pouvoirs autoritaires. Comment ces espaces simplifiés par l'Etat au moyen de cartes, de cadastres, d'appareils statistiques, de normes d'aménagement ou de registres légaux constituent-ils pleinement – et intentionnellement- des espaces autoritaires ?

### **Justice et espaces autoritaires**

L'existence d'espaces autoritaires caractérisés par une pratique spécifique du pouvoir pose des questions relevant plus largement de la justice spatiale (Soja, 2010, Gervais-Lambony et al., 2014). Bien que fondé sur l'exercice de la domination, ces systèmes politiques se pensent, se disent et se légitiment dans un horizon de justice : d'une justice procédurale, lorsqu'il s'agit d'emprunter à la boîte à outil « démocratisante » de la bonne gouvernance ; beaucoup plus souvent d'une justice redistributive quand il s'agit de corriger les erreurs du passé, de réaménager l'espace ou d'incarner un projet nouveau. Au-delà, l'existence même d'espaces autoritaires questionne les présupposés démocratiques, à tout le moins égalitaristes, de la justice spatiale (Swyngedouw, 2011).

L'étude des pratiques autoritaires et de leurs affinités électives avec les projets modernisateurs (Scott, 1998, Ferguson 2005) soulève des enjeux majeurs du développement. A l'heure où de nombreux pays connaissent une croissance économique, souvent sans réduction des inégalités, et hors du cadre démocratique, l'espace autoritaire, encore plus lorsqu'il est envisagé comme un espace infranational, permet de penser la dimension politique de ces inégalités. Une dimension politique qui s'exprime sur des registres multiples. Qu'il s'incarne dans un rapport de force déséquilibré, qu'il s'ancre dans des registres idéologiques difficilement contestables, qu'il construise ou mobilise des normes, des référents (juridiques ou administratifs) qui structurent l'espace public, le pouvoir qui s'exerce par avec autoritarisme participe pleinement à construire ces inégalités.

D'abord parce qu'il limite les capacités de conception, d'expression mais surtout de réalisation d'un projet alternatif. Très efficace dans le contrôle qu'il impose aux population, le pouvoir autoritaire produit, directement ou indirectement, des actions et des discours qui laissent peu de place à la contestation. Si les résistances ne sont pas absentes de ces espaces, elles prennent des caractéristiques très routinières, volontiers conformistes ou cachées (Scott, 1987). Elles restent plus ou moins

associées à une servitude volontaire et peinent à structurer collectivement, et différemment, les espaces publics.

D'autant plus que ces pouvoirs se fondent souvent sur des registres de légitimité forts, révolutionnaires ou religieux - voire les deux - qui favorisent un questionnement en termes de justice, interdisant toutefois qu'il soit pensé en dehors des carcans de l'idéologie officielle. Il n'est ainsi pas rare de trouver au fondement idéologique de ces régimes des idéaux égalitaires, voire égalitaristes dans le cas des régimes sous influence communiste.

Si la justice s'y énonce fréquemment en termes d'égalité, elle peut pourtant s'y concevoir autrement. L'Etat y a souvent orchestré, parfois dans la plus grande violence, des politiques de réaménagement de l'espace et du peuplement visant à une plus grande justice redistributive et dont les impacts furent mitigés : justes pour certaines échelles du territoire national mais pas pour d'autres, notamment locales, ou bien justes à une époque dans un contexte mais plus maintenant. Jusqu'à peu la participation des populations et la décentralisation du gouvernement n'étaient pas envisagées. Aujourd'hui, elles pénètrent les espaces autoritaires dans une version très dépolitisée et ne facilitent pas mécaniquement l'expression, ni l'*empowerment* collectifs. Peuvent-elles, contre toute attente, modifier les rapports de force locaux et engager alors une plus grande justice participative, la construction d'un espace plus juste ?

Comment des systèmes politiques fondés sur l'exercice de la domination envisagent-ils l'espace : comme une page blanche sur laquelle écrire un projet révolutionnaire ? Comme une ressource à contrôler/valoriser ? Comme une réalité à corriger ou au contraire à prendre en compte ? De la réponse à ces questions dépendent les conditions d'existence d'un espace (in)-juste en situation autoritaire.

### **Diversité et vivacité des espaces autoritaires**

Alors que la notion d'espace autoritaire constitue un champ de recherche nouveau et encore peu documenté, l'économie de sens portée par la notion a interpellé des auteurs nombreux, de disciplines variées et traitant de situations très diverses. Tous

familiers des analyses politiques, les auteurs relèvent de la géographie, de la sociologie, de l'anthropologie et de la psychologie et nous parlent de l'Europe, de l'Afrique, de l'Amérique Latine et de l'Asie. Ce numéro a été ainsi particulièrement sensible à la représentation de contextes politiques transitionnels, tel le Brésil, ou plus franchement démocratiques comme la Grèce.

Marqué par le legs de la science politique, ce numéro consacre une part importante de ses articles à la situation brésilienne, où le régime y est plus communément qualifié de post-autoritaire et dans lequel l'exceptionnalité et la marginalité des favelas permettent de développer une conception infranationale de l'espace autoritaire. Loin de déséquilibrer la représentativité des situations politiques, ce biais offre au contraire une grande richesse dans l'analyse du dispositif de contrainte en détaillant la diversité de ses soubassements (symbolique, économique et politique). En s'intéressant aux sous-citoyens pauvres des favelas, les articles analysent la nature du lien politique en situation autoritaire, et nous montrent combien les favelas ne sont pas des espaces à politiques mais au contraire des lieux d'une grande réactivité sociale.

Dans son article intitulé, « La favela : vers un espace plus juste ? Transition démocratique et mobilisation collective en espace autoritaire », Justine Ninin propose une réflexion sur les processus de construction des favelas comme espaces autoritaires de la relégation. Elle porte ainsi une attention permanente à la manière dont les favelas sont structurellement constituées par une domination d'Etat et à la réappropriation dont elles font l'objet en s'appuyant sur des effets de contrainte plus privatifs. Elle montre notamment comment les représentations et les perceptions spatiales nourrissent une citoyenneté locale spécifique, institutionnellement organisée par des acteurs intermédiaires. Lesquels sont particulièrement à même de transformer la zone de contact entre l'Etat et la société en un espace de mobilisation et de répondre ne serait-ce que partiellement aux revendications de justice formulées depuis ces espaces.

Sur cette interface spécifique, Luciana Araujo De Paula, travaille plus spécifiquement la question de l'hybridation des enclaves autoritaires, dans un article intitulé « Les

'zones grises' dans la démocratie brésilienne : le phénomène des 'milices' et les enjeux sécuritaires contemporains à Rio de Janeiro ». Par une analyse des milices, elle montre selon quelles modalités de tels espaces autoritaires peuvent fonctionner comme des soupapes autoritaires en situation démocratique. Par ailleurs, son article attire l'attention sur la militarisation des espaces autoritaires.

L'article de Rodrigo Drozak, « L'ambivalence du contrôle des naissances dans les favelas de Rio de Janeiro » est particulièrement bien venu dans cette approche du fait autoritaire. Il nous rappelle combien le rapport au politique se joue au niveau des individus et avec quelle force il façonne leur individualisation. Dans une analyse située du bio-pouvoir, il analyse la manière dont les femmes mobilisent un discours d'émancipation « prétendument démocratiques » pour subjectiver leur rapport à la natalité dans un contexte de planification familiale très contraignant. Dans ces espaces nouvellement convoités par les autorités du planning familial, l'auteur nous montre que la grande diversité des formes de subjectivation du désir de maternité renforce toutefois les inégalités sociales.

Soucieux de traiter de la dimension idéologique de ces situations, ce numéro consacre une réflexion aux régimes d'inspiration communiste et présente, avec le Vietnam et l'Ethiopie, deux situations très similaires alors même que les objets géographiques abordés n'ont guère de points communs. Ces deux articles explorent les tensions produites par une ouverture à l'économie de marché, les repositionnements de pouvoir qu'elles occasionnent comme les nouvelles attentes qu'elles suscitent.

L'article de Marie Gibert et Juliette Segard, « L'aménagement urbain au Vietnam. Vecteur d'un autoritarisme négocié », travaille la question de l'autoritarisme au quotidien et propose une analyse des modalités de sa négociation. Elles démontrent comment la transformation urbaine constitue une structure d'opportunité politique, nouvelle et particulièrement convoitée dans la société vietnamienne. En exploitant pleinement les ressources d'un contact Etat/société en recomposition, les acteurs locaux participent à la production de l'espace urbain, par un recours à la négociation.

Dans cet espace autoritaire négocié et semi partagé, dominants et dominés utilisent des référents communs pour légitimer leur action sur l'espace public.

La construction de la légitimité politique est au cœur de l'article de Mehdi Labzaé intitulé « La libération autoritaire des terres de l'Ouest. Pratiques étatiques et légitimations du cadastrage dans l'Éthiopie contemporaine ». Par une étude de la mise en ordre foncière dans une périphérie nationale, l'auteur analyse les jeux d'acteurs et de discours qui construisent les légitimés partiales de l'action publique. Si les textes de loi, l'accès au sol et l'ethnie sont réinterprétés au gré d'enjeux multiples, socialement et historiquement situés, le pouvoir, lui, se dit et s'exerce dans un réaménagement de l'espace.

Enfin, le numéro se clôt par l'analyse d'une situation en régime démocratique dans un article intitulé : « Les marins perdus du Pirée : crise, racisme et politique ordinaire dans une banlieue ouvrière d'Athènes ». Lucile Gruntz nous transporte dans un espace du quotidien où les interactions entre urbanité, dispositif migratoire et xénophobie construisent un espace autoritaire discret où « les changements intimes sont vécus collectivement ».

**A propos de l'auteur : Sabine Planel** est chargée de recherche à l'IRD, UMR PRODIG.

**Pour citer cet article : Sabine Planel** « Espaces autoritaires, espaces (in)justes ?" *justice spatiale | spatial justice*, n° 8 juillet 2015, <http://www.jssj.org>

### Références bibliographiques :

**Agamben G.**, 2003, *Etat d'exception*, Paris, Le Seuil.

**Agier M.**, 2008, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 350 p.

**Banégas R.**, 2003, *La démocratie à pas de caméléon*, Karthala, Paris.

**Banégas R., Brisset-Foucault F., Cutolo A.**, 2012, « Espaces publiques de la parole et pratiques de la citoyenneté en Afrique », *Politique Africaine*, 127, 5-21

**Bayart J.- F.**, 1984, « Le politique par le bas en situation autoritaire », *Esprit*, juin 1984, pp.142-154.



- Bayart, J.-F.**, 2008a, « Le concept de situation thermidorienne: régimes néo-révolutionnaires et libéralisation économique », *Questions de recherche*, n°24, CERI Sciences Po, Paris.
- Bayart J.-F.**, 2008b, « Hégémonie et coercition en Afrique sub-saharienne. La politique de la chicotte. », *Politique Africaine*, 110, 123-152
- Barnett C.**, 2012, « Situating the geographies of injustice in democratic theory », *Geoforum*, 43, 677-686
- Benin J. & Vairel F.**, 2011, *Social movements, mobilization and contestation in the Middle-East and North Africa*, Stanford University Press, Stanford.
- Bénit-Gbaffou**, 2012, "Party politics, civil society and local democracy – Reflections from Johannesburg", *Geoforum*, 2012, 43(2), pp. 178-189.
- Bierschenk T.**, 2010, "States at Work in West Africa: Sedimentation, Fragmentation and Normative Double-Binds", Institut für Ethnologie und Afrikastudien, Johannes Gutenberg-Universität, working paper n°113, 22 p.
- Bierschenk T, Oliver de Sardan J. P.** , 2014, *States at Works. Dynamics of African Bureaucracies*, London, Brill, 442 p.
- Bourmaud, D.**, 2006, « Aux sources de l'autoritarisme en Afrique : des idéologies et des hommes », *Revue Internationale de Politique Comparée*, n°13, pp. 625-641.
- Brenner N.**, 2001, "The limits to scale? Methodological reflections on scalar structuration", *Progress in Human Geography*, vol.25, n°4, pp. 591-614.
- Brenner N.**, 2004, *New State Spaces. Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford, oxford University Press, 351 p.
- Bridge G.**, 2013, "Territory, now in 3D!", *Political Geography*, 34, 55-57
- Brooker P.**, 2009, *Non-Democratic Regimes. Theory, Government and Politics*, Macmillan, Houndmills, 312 p.
- Brown W.**, 2009, *Murs. Les murs de séparation et le déclin de la souveraineté étatique*, Les Prairies ordinaires, Paris.
- Brown W.**, 2007, *Les habits neufs de la politique mondiale*, Les Prairies ordinaires, Paris.
- Camau M. & Geisser V.**, 2003, *Le syndrome autoritaire*, Presses de Sciences Po, Paris.
- Chatterjee P.** 2009. *Politique des gouvernés. Réflexion sur la politique populaire dans la majeure partie du monde*. Editions Amsterdam. Paris.
- Collier D.**, 1979, *The new authoritarianism in Latin America*, Princeton University Press
- Dabène O., Geisser V. & Massardier G. (dir.)**, 2008, *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXIe siècle*, La Découverte, Paris.
- Dabène O.**, « Enclaves autoritaires en démocratie : perspectives latino-américaines », in Dabène O., Geisser V. & Massardier G. (dir.), 2008, *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXIe siècle*, La Découverte, Paris, p. 89-112

- Dikec M.**, 2005, « Space, politics and the political », *Environment and planning D : Society and Space*, 23, 171-188
- Dobry M.**, 2005, « « Penser=classer ? » Entretien avec André Loez, Gérard Noiriel & Philippe Olivera », *Genèses*, n°59, pp. 151-165.
- Dubois V.**, 2010, *La vie au guichet*, Economica, Paris.
- Dubois V.**, Lozac'h V., Rowell J., 2005, « Jeux bureaucratiques en régime communiste », *Société contemporaines*, 57, 5-19
- Dubresson A. & Jaglin S.**, 2005, « Gouvernance, régulation et territorialisation des espaces urbanisés, Approches et méthodes » in Antheaume B. et Giraut F. (eds), *Le territoire est mort, vive les territoires !*, IRD Editions, Paris, pp. 337-352.
- Elden S.**, 2013, « Secure the volume: Vertical geopolitics and the depth of power », *Political Geography*, n°34, pp. 35-51.
- Emmenegger, R., Sibilo Keno, Hagmann, T.**, "Decentralization to the household: expansion and limits of State power in rural Oromiya" *Journal of Eastern African Studies* 5, n°4 (2012):733-754
- Ferguson J.**, 2005, "Seeing Like an Oil Company: Space, Security, and Global Capital in Neoliberal Africa", *American Anthropologist*, vol 107, issue 3, pp. 377-382.
- Ferrié J.-N.**, 2012, « Dispositifs autoritaires et changements politiques. Le cas de l'Egypte et du Maroc », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 19, n°4, pp.93-110.
- Foucault M.**, 1997 [1976], *Il faut défendre la société*, Gallimard, Paris.
- Foucault M.**, 2004 [1978], *Sécurité, territoire, population*, Gallimard, Paris.
- Fourchard L.**, 2007, « Violences et ordre politique au Nigeria », *Politique africaine* 2007/2 (N°106), p. 4-27
- Gatelier K. & Valeri M.**, 2012, « Les stratégies de légitimation dans les régimes autoritaires. Perspectives comparées », *Revue internationale de politique comparée*, vol 19, n°4, pp.7-13.
- Gervais-Lambony P., Benit-Gbaffou C., Musset A., Piermay J.L., Planel S.** (Eds), *La Justice Spatiale et la ville, regards du sud*, Belin, Paris.
- Goffmann E.**, 1991, *Les cadres de l'expérience*. Minuit, Paris.
- Goirand, C.** (2000). *La politique des favelas*. Paris: Karthala.
- Hagmann, T. & Péclard, D.**, 2010, "Negotiating Statehood: Dynamics of Power and Domination in Africa" *Development and Change* 41, n°4, 539-562.
- Harvey D.**, 2008, *Géographie de la domination*, Les prairies ordinaires, Paris.
- Harvey D.**, 2010, *Géographie et capital*, Syllepse, Paris.
- Hibou B.**, 2011, *Anatomie politique de la domination*, La Découverte, Paris.
- Hilgers M., Mazzocchetti J.**, 2010, *Révoltes et oppositions en contexte semi-autoritaire : le cas du Burkina Faso*, Karthala, Paris.

- Froissart C.**, 2008, « Le système du *hukou*. pilier de la croissance chinoise et du maintien du PCC au pouvoir », *Études du CERI*, n°149,
- Froissart C.**, 2014, « The Ambiguities between Contention and Political Participation: A Study of Civil Society Development in Authoritarian Regimes », *Journal of Civil Society*, 10, 3, 219-222
- Jessop B.**, 2002, "Liberalism, Neoliberalism, and Urban Governance: A State Theoretical Perspective", in Brenner N., Theodore N. (éds), *Spaces of Neoliberalism : Urban Restructuring in North America and Western Europe*, London, Blackwell, pp. 105-125.
- Kuhonta E. M., Slater D., Vu T.**, 2008, *Southeast Asia in Political Science. Theory, Region and Qualitative Analysis*, Sandford University Press, 480 p.
- Labzaé M.**, 2015, « Les travailleurs du gouvernement. Encadrement partisan et formes du travail administratif dans l'administration éthiopienne », *Génèse*, n° 98, pp. 89-109
- Lefebvre H.**, 2000 [1974], *La production de l'espace*, Economica, Paris.
- Linz J.J.**, 2000, *Totalitarian and Authoritarian Regimes*, Lynne Rienner Publishers, Boulder.
- Lipsky M.**, 1980, *Street-level bureaucracy. Dilemmas of the Individual in Public Services*, Russell Sage Foundation, New York.
- Migdal, J. S.**, 2001, *State in Society: Studying How States and Societies Transform and Constitute One Another*, Cambridge: Cambridge University Press
- Morange M.**, 2015, "Street trade, neoliberalisation and the control of space: Nairobi's Central Business District in the era of entrepreneurial urbanism", *Journal of Eastern African Studies*, 9, 2, 247-269
- Morelle M.**, 2013, « La prison centrale de Yaoundé : l'espace au cœur d'un dispositif de pouvoir », *Annales de géographie*, n°691, pp. 332-356.
- Olivier de Sardan J.-P. & Blundo G.**, 2007, *Etat et corruption en Afrique*, Karthala, Paris.
- Picard E.**, Le sécuritaire - culture, institutions et agents - au cœur de l'autoritarisme », in *Autoritarismes démocratiques, démocraties autoritaires ? Convergences Nord/Sud*, O. Dabène, G. Massardier, V. Geisser (dir.), Paris, La Découverte, 2008.
- Planel S.**, 2014, « A view of the *Bureaucratic* Developmental State. Local governance and agricultural extension in rural Ethiopia", *Journal of Eastern African Studies*, 8, 3, 420-437
- Planel S. & Jaglin S.**, 2014, « Echelles : partage des pouvoirs et partage de l'espace », in Gervais-Lambony P., Benit-Gbaffou C., Musset A., Piermay J.L., Planel S. (Eds), *La Justice Spatiale et la ville, regards du sud*, Belin, Paris.
- Pommerolle M.-E., Vairel F.**, 2009, « S'engager en situation de contrainte », *Genèses*, n°77, pp.2-6.
- Pommerolle M.-E.**, 2007, « Routines autoritaires et innovations militantes. Le cas d'un mouvement étudiant au Cameroun », *Politique Africaine*, n°108, pp. 155-172.
- Purcell M.**, 2006, "Urban democracy and the Local Trap", in *Urban Studies*, 43(11), pp. 1921-1941.
- Rancière J.**, 1998, *Aux bords du politique*, Paris, Folio Essais

- Reigner H.**, 2013, "Vers une gouvernance néo-hygiéniste des conduits? Les formes renouvelées de la domination dans la ville pluraliste. », *Working paper du Programme Cities are Back in Town*, n° 2013-9, Paris, Science Po
- Rowell J.**, 2006, *Le totalitarisme au concret : Le logement en RDA 1945-1989*, Paris, Economica, coll. Etudes politiques, 336 p.
- Rowell J.**, 2005, « Les paradoxes de « l'ouverture bureaucratique » en RDA », *Sociétés contemporaines*, 57, 21-40
- Swyngedouw E.**, 2000, "Authoritarian governance, power and the politics of rescaling", *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 18, pp. 63-76.
- Swyngedouw E.**, 2009, "The Communist Hypothesis and Revolutionary Capitalisms: Exploring the Idea of Communist Geographies for the Twenty-first Century", *Antipode*, 41, 298-319
- Swyngedouw E.**, 2011, "Interrogating post-democratization: Reclaiming egalitarian political spaces." *Political Geography* 30, no. 7(2011) : 370-380
- Scott J.C.**, 1998, *Seeing like a State*, Yale University Press, New Haven.
- Scott J. C.**, 1987, *Weapons of the Weak. Everyday forms of peasant resistance*, Yale University Press, New Haven, 392 p.
- Siméant J.**, 2013, "Protester/Mobiliser/Ne pas consentir. Sur quelques avatars de la sociologie des mobilisations appliquée au continent africain », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 20, n°2, pp. 125- 143.
- Smith, N.**, 1996, *The New Urban Frontier: Gentrification and the Revanchist City*. Routledge
- Soja E.**, 2010, *Seeking Spatial Justice*, University of Minnesota Press, 256 p.
- Springer S.**, 2009, « Renewed authoritarianism in Southeast Asia: Undermining democracy through neoliberal reform, *Asia Pacific Viewpoint*, 50, 3, 271-276
- Tilly C. & Tarrow S.**, 2006, *Contentious Politics*, Oxford University Press, Oxford.
- Vaughan, S.** "Revolutionary democratic state-building: party, state and people in the EPRDF's Ethiopia" *Journal of Eastern African Studies* 5, n°4 (2011): 619-640
- Weber M.**, 1995 [1921], *Economie et Société*, Plon, Paris.
- Zinoman P.**, 2001, *The Colonial Bastille. A History of Imprisonment in Vietnam, 1862-1940*, University of California Press, 370 p.